TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
de SAINT-DENIS (RÉUNION)
Dépôt du : 02 FEV. 2010
N° 198
RC 81B69

S.A. J.CHATEL
Capital : 251.360 EUR
Siège social : 57 rue Pasteur
97400 SAINT DENIS
RC ST. DENIS : B 322 099 078

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2009

L'an deux mille neuf, le vingt neuf juin à quatorze heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au 57 rue Pasteur, à Saint-Denis, sur convocation faite par le Conseil d'Administration

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire

Monsieur Jean CHATEL préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 15.710 (quinze mille sept cent dix) actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des actionnaires :

- Les statuts de la Société,
- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le **31/12/08**,
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- Les rapports du Commissaire aux Comptes,
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis, le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2008**,
- Quitus aux Administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions spéciales,
- Nomination d'administrateurs
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, puis il fait donner lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels à la date du 31 décembre 2008 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans les rapports
En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'affecter le bénéfice 2008 de 2 112 127.52 Euros, comme suit :
- Report à nouveau 2 112 127.52 euros

- L'assemblée Générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois derniers exercices
- 2006 : 1 000 000.00 euros
- 2007 : néant
- 2008 : néant

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre les Sociétés sas. CHATEL ASSURANCES SERVICES, sarl J.CHATEL, sarl FINANCIERE CHATEL et la sa J.CHATEL au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Jeanne BANDILLON de son mandat d'administrateur à compter du 1er janvier 2009

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée nomme administrateur : madame Nicole GAUTHIER, née CHATEL le 1er octobre 1952 à SAINT BENOIT (974) – demeurant au 5 rue de Villèle à Saint Gilles les Bains (Réunion)
Pour une durée de deux années avec effet rétroactif au 1er janvier 2009 – son mandat venant à expiration avec l'assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée nomme administrateur : madame Geneviève MARGEOT, née CHATEL le 30 mars 1957 à SAINT BENOIT (974) – demeurant 19 rue des sables à Saint Gilles les Bains (Réunion)
Pour une durée de deux années avec effet rétroactif au 1er janvier 2009 – son mandat venant à expiration avec l'assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Le Président | Les Scrutateurs | Le Secrétaire





